

PROCES-VERBAL

de la séance ordinaire du Conseil communal du 13 décembre 2018

Lieu : à 19h30, à la buvette de la Salle polyvalente

Présidence : M. Pierrick ANSERMET

Le Président, M. Pierrick ANSERMET, ouvre la séance en remerciant les membres du Conseil et de la Municipalité de leur présence.

L'**ordre du jour**, se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbal de la dernière séance ordinaire
3. Correspondance et communications
4. Préavis municipal N° 05/2018 concernant le projet de budget pour l'année 2019
5. Préavis municipal N° 06/2018 concernant la réfection du toit du chalet de Plan Essert
6. Communications de la Municipalité
7. Propositions individuelles
8. Divers
9. Contre-appel
10. Apéritif de fin d'année

1. Appel

26 présents, 2 excusés, 1 absent.

Le quorum étant atteint, le Président, M. Pierrick ANSERMET, déclare la séance ouverte.

2. Procès-verbal de la dernière séance ordinaire

Le procès-verbal est accepté à l'**unanimité**.

Le Président remercie l'auteure de ce procès-verbal.

3. Correspondance et communications

Le Président, M. Pierrick ANSERMET, nous fait part de la démission de Mme Nadia YERLY suite à son départ de la Commune. Le parti doit retrouver un(e) Conseiller(ère) ainsi qu'un(e) remplaçant(e) pour la Commission de gestion.

4. Préavis municipal N° 05/2018 concernant le projet de budget pour l'année 2019

M. Yvan PONNAZ, Syndic, nous présente le budget 2019 qui est très similaire au budget des années antérieures, sauf 2018. Toutes les charges ont été prévues pour des dépenses maximum. En principe, il n'y aura pas de surprises et même quelques petites réserves. Des charges probables pour l'introduction de l'accueil de jour ainsi que l'impôt sur le bénéfice net sont les 2 points particuliers au budget.

Le Président, M. Pierrick ANSERMET, remercie M. Yvan PONNAZ, Syndic, et passe la parole au rapporteur de la Commission.

M. Philippe BALLIF lit le rapport de la Commission de gestion qui recommande au Conseil Communal d'accepter le préavis municipal N°05/2018 concernant le projet de budget pour l'année 2019, tel que présenté.

Le Président, M. Pierrick ANSERMET, remercie M. Philippe BALLIF et passe en revue tous les points du budget par rubriques et par pages.

M. Pierrick ANSERMET, Président, passe ensuite au vote du préavis.

Vote du préavis municipal N° 05/2018

- vu le préavis municipal N° 05/2018 du 23 octobre 2018 concernant le projet de budget pour l'année 2019

- où le rapport de la Commission de gestion,

- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Lavey-Morcles

décide à l'unanimité

- d'adopter le budget de la caisse communale pour l'année 2019 tel que présenté.

5. Préavis municipal N° 06/2018 concernant la réfection du toit du chalet de Plan Essert

M. Olivier CHESAUX, Municipal, nous informe que pour le chalet du Plan d'Essert, la partie habitation est louée aux chasseurs et la partie écurie est gardée libre pour d'éventuel bétail.

Suite à la chute d'un arbre, la toiture devra être refaite avec des tôle profilées sans isolation pour un montant de Fr. 30'000 à 35'000.-

Le Président, M. Pierrick ANSERMET, remercie M. Olivier CHESAUX, Municipal, et passe la parole au rapporteur de la Commission.

M. Hervé ANSERMET lit le rapport qui recommande au Conseil communal de Lavey-Morcles d'accepter le préavis N° 06/2018 concernant la réfection du toit du chalet de Plan d'Essert tel que présenté.

Le Président, M. Pierrick ANSERMET, remercie M. Hervé ANSERMET et ouvre la discussion.

En réponse à M. Nicholas GYGER, M. Olivier CHESAUX, Municipal, l'informe qu'un montant a également été prévu pour remplacer d'éventuelles pièces de charpente défectueuses.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 06/2018

- vu le préavis municipal N° 06/2018 du 30 octobre 2018 concernant la réfection du toit du chalet de Plan Essert
- où le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide à l'unanimité

- **d'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux de réfection du toit du Chalet de Plan Essert et d'octroyer à cet effet un crédit de Fr. 35'000.-.

6. Communications de la Municipalité

M. Yvan PONNAZ, Syndic, nous donne des compléments d'information qui ne sont pas dans les communications de la Municipalité.

Tout d'abord, l'accueil de jour où l'on prévoit la mise en place d'une structure parascolaire d'environ 12 places.

Ce projet est fait en collaboration avec l'ARASAPE et les services sociaux de Bex où nous devons tout d'abord mettre en place un service de coordination puis la mise en place de la gestion du centre par l'engagement premièrement d'une directrice puis par la suite du personnel surveillant et éventuellement une stagiaire. La Municipalité doit tout d'abord évaluer les besoins. Un questionnaire sera envoyé à tous les parents concernés afin de connaître les besoins dans les différentes périodes de la journée, tout en étant transparent sur les prix. Nous devons également assurer la viabilité de la structure sur 3 ans, le cas échéant nous devons nous rabattre sur le plan B qui serait une collaboration avec Bex et la mise en place d'une organisation de transports.

Deuxièmement, concernant la passerelle sur le canal de fuite, nous avons plusieurs possibilités pour adjuger le mandat. Premièrement, nous devons approcher un bureau d'ingénieurs qui sera chargé de monter un dossier et de faire un appel d'offre sur un site de marché public. Plusieurs possibilités sont données soit de gré à gré pour un maximum de Fr. 150'000.00 soit sur invitation pour un max. de Fr. 250'000.00 ou au-delà pour une procédure ouverte.

La Municipalité demande au Président de nommer une commission adoc pour mesurer les avantages et les inconvénients des différentes procédures. La Commission de gestion sera approchée en temps voulu. L'idée serait de payer tout d'abord l'étude puis les travaux seraient englobés dans le gros projet urbanistique.

Suite à la soirée d'information concernant le projet d'aménagement urbain, nous avons reçu plusieurs retours, mais principalement au sujet de limitations de vitesse.

Nous avons reçu également une pétition de la part des habitants de Lavey-les-Bains. Nous traiterons ce sujet d'entente avec le projet d'évolution présenté de Lavey-les-Bains.

La Municipalité, d'entente avec le Président du Conseil Communal, a décidé de collaborer avec la commission d'urbanisme et de gestion pour gérer le dossier d'aménagement urbain.

Tout d'abord, nous voulons mandater un expert financier neutre qui pourra déterminer précisément les capacités financières de notre Commune. En tenant compte de tous les paramètres et notamment les nouvelles taxes égout et eau ainsi que les travaux en cours de réalisations. Nous devons également attendre la nouvelle péréquation intercommunale afin de voir les conséquences sur notre Commune. C'est seulement après avoir pris connaissance de tous ces points que nous pourrons faire différentes propositions au Conseil.

Les tenanciers de l'Auberge de Morcles ont fait part de leur intention de cesser leur activité, en tout cas en hiver, car ils n'ont pas de passage et seraient intéressés à exploiter qu'en belle saison.

La Municipalité se réserve le droit de trouver un nouveau tenancier qui assurerait l'ouverture à l'année. Celui-ci aurait la priorité sur les locations de tout l'immeuble.

M. Christophe ECHENARD demande comment a été calculé le nombre de places pour l'accueil de jour.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, lui répond que c'est une question de seuil de rentabilité jusqu'à 12 enfants ou plus de 44.

Mme Camille PIGNAT souhaite que la Commune fasse une séance d'information pour donner un maximum d'explications aux parents au sujet de cet accueil de jour et surtout pour ceux qui ne sont pas à l'aise avec les formulaires.

Monsieur Yvan PONNAZ, Syndic, répond qu'à cause du timing ce n'est pas possible de faire une séance d'information rapidement, de plus nous n'avons pas assez d'informations à leur donner.

Mme Sonia RIHS, Municipale, se met à disposition des parents qui auraient besoin d'aide ou de renseignements.

Mme Camille PIGNAT demande quel est le timing.

Monsieur Yvan PONNAZ, Syndic, informe qu'il souhaite envoyer les questionnaires au mois de janvier.

M. Denis DUMAZ demande ce qu'il en est de l'arrêté du Tribunal fédéral pour la prise en charge de certains frais et fournitures scolaires par les Communes.

Mme Sonia RIHS, Municipale et M. Yvan PONNAZ, Syndic, n'ont pas été informé par le Conseiller d'Etat Darbellay et ne savent pas à ce jour les répercussions qu'il y aura au niveau communal. Comme le montant sera de quelques milliers de francs, ils supposent que ce sera la Commune qui les prendra en charge jusqu'au prochain budget.

M. Hervé ANSERMET demande si la ville de Lausanne a été approchée pour le financement de la passerelle.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, informe que c'est une route cantonale et que de ce fait le trottoir est à la charge de la Commune.

7. Propositions individuelles

Aucune proposition individuelle.

8. Divers

Suite à la polémique des eaux chargée en arsénique, M. Philippe BALLIF demande si la Commune de Collonges, qui est un de nos fournisseurs d'eau, est dans la conformité.

M. Mario Da Silva, Municipal, nous informe que notre secteur d'eau n'est pas concerné par ce problème.

M. Alexander BARAN, au nom de la commission de l'urbanisme et de l'aménagement urbain, souhaite qu'à l'avenir cette Commission ne fasse plus du travail invisible mais puisse informer régulièrement le Conseil communal de leurs travaux. De plus le bureau RWB a des plans qui ne sont pas à jour, cela fausse les calculs. Il désire également qu'un calendrier concret soit établi et que des échéances soient bien définies.

En réponse à M. Alexander BARAN, M. Yvan PONNAZ, Syndic, informe que la Municipalité est prête à publier les rapports. Concernant les plans, le bureau RWB travaille avec les plans de l'Etat de Vaud qui ne sont évidemment pas actualisés mensuellement. D'autre part le responsable de RWB, M. Broquet, a pris du recul et a donné sa démission pour fin décembre.

Pour le calendrier, par expérience, M. Yvan PONNAZ, Syndic, nous dit qu'à chaque fois les délais ne sont pas respectés à cause des aléas administratifs avec le Canton.

M. Alexander BARAN fait part de sa déception par rapport au plan et travaux de bureau RWB.

Concernant les Commissions, M. Pierrick ANSERMET, avec l'aide d'Alexander BARAN, a préparé des documents qui peuvent être chargés via un lien Dropbox. Celui-ci sera transmis à tous les Conseillers par e-mail.

Par ce lien, les Conseillers auront accès à différents fichiers d'aide pour préparer les rapports de commissions.

Soit :

- Règlement Conseil
- Base de rapport
- Logo du Conseil Communal
- Liste Conseillers (avec adresse e-mail)
- Rapport de présence aux séances
- Un exemple de rapport fini
- Une check-list avec le fonctionnement des Commissions

M. Alexander BARAN donne quelques informations. Cette check-list pourra être très utile à tous les nouveaux Conseillers.

Le Président, M. Pierrick ANSERMET, mentionne que ce lien Dropbox se met automatiquement à jour. Il est géré depuis la boîte e-mail du Président. Il se tient à disposition pour toutes questions.

Chaque Conseiller est invité à faire part de ses remarques ou améliorations de ces documents.

Il souhaite un Joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année à chacun et profite de souhaiter un joyeux anniversaire à M. Yvan PONNAZ, Syndic, qui fête ses 50 ans.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, s'associe aux vœux du Président, et il remercie aussi les collaborateurs.

9. Contre-appel

La Secrétaire procède au contre-appel.

Le Président clôt la séance à 20h55.

Adopté en séance ordinaire du 13 juin 2019

Le Président :

La Secrétaire :

Pierrick Ansermet

Emilie Gétaz